

[Original : anglais]

EXPOSÉ DES QUALIFICATIONS

FRANCESCO LO VOI

Exposé présenté conformément à la résolution ICC-ASP/R/Res.2, telle qu'amendée par la résolution ICC-ASP/3/Res.6, et au paragraphe 3 de l'article 42 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale.

C'est un honneur pour l'Italie de présenter la candidature de M. Francesco Lo Voi au poste de Procureur de la Cour pénale internationale.

M. Francesco Lo Voi est une personne d'une haute moralité et particulièrement engagée pour l'indépendance de la fonction de procureur, qui est la pierre angulaire du système judiciaire italien et du Statut de Rome. Au cours de ses plus de 30 années d'activité professionnelle, dont plus de 25 ont été consacrées à l'exercice de la fonction de procureur, M. Lo Voi a toujours accompli sa mission avec la plus stricte intégrité et une grande détermination, montrant un engagement très fort en faveur de la protection des droits des victimes et des plus vulnérables.

M. Francesco Lo Voi a démontré qu'il était un procureur hautement compétent. Il a exercé cette fonction pendant presque trois décennies et, au cours des dix dernières années, il a dirigé et administré un important Parquet, actuellement composé de sept (7) procureurs adjoints, soixante-et-un (61) procureurs, un directeur administratif et une équipe administrative comptant plus de 350 personnes. Son caractère de chef de file et sa longue expérience de la conduite d'enquêtes efficaces – notamment dans des affaires internationales de crime organisé, de blanchiment de capitaux et de traite des êtres humains – seraient de grands atouts pour le poste de Procureur de la CPI. Sa capacité de travailler efficacement dans des contextes internationaux est démontrée par les résultats concluants obtenus dans la gestion des crimes internationaux, notamment lorsqu'il était membre national d'Eurojust entre 2010 et 2014.

La vaste expérience de M. Lo Voi en matière de poursuites répond parfaitement aux exigences énoncées au paragraphe 3 de l'Article 42 du Statut de Rome. À l'exception d'une courte période entre 2002 et 2006, lorsque de laquelle il a occupé un poste au sein du Conseil supérieur de la Magistrature italien, M. Lo Voi a exercé de manière ininterrompue la fonction de procureur depuis 1990, menant des enquêtes complexes et obtenant l'arrestation et la condamnation de centaines d'auteurs de crimes, parmi lesquels des membres d'organisations criminelles très recherchés.

M. Francesco Lo Voi parle couramment l'anglais et possède une bonne connaissance du français.